

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/122

RESTRICTION DE CIRCULATION  
TRAVAUX BRANCHEMENT EAU RUE DE L'AA

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par SUEZ EAU FRANCE à Anzin, qui va réaliser des travaux de création d'un branchement eau au 2bis rue de l'Aa,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

**ARRÊTE**

**Art 1** : La circulation sera restreinte avec empiètement sur chaussée aux abords du chantier sis 2bis rue de l'Aa, et ce du 04/06/2026 au 07/07/2026.

**Art 2** : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules aux abords du chantier.

**Art 3** : La vitesse sera limitée à 30km/h pour tous les véhicules aux abords du chantier.

**Art 4** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

**Art 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société SUEZ EAU FRANCE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 29/05/2026

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Eric BLIN.